



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

Comité permanent de l'environnement et du développement durable

ENVI • NUMÉRO 072 • 1^{re} SESSION • 41^e LÉGISLATURE

TÉMOIGNAGES

Le mardi 30 avril 2013

Président

M. Harold Albrecht

Comité permanent de l'environnement et du développement durable

Le mardi 30 avril 2013

• (0850)

[Traduction]

La vice-présidente (Mme Megan Leslie (Halifax, NPD)):
Bonjour. Nous allons ouvrir la séance.

Bonjour à tous nos témoins.

Je m'appelle Megan Leslie et je suis la vice-présidente du comité. Je n'occupe pas habituellement ce fauteuil, je vous prie donc d'être patients avec moi dans ce nouveau rôle.

[Français]

Les témoins vont d'abord disposer de 10 minutes pour livrer leur présentation. Les membres du comité pourront ensuite leur poser des questions.

[Traduction]

J'aimerais vous signaler qu'il est possible que l'on suspende la séance pour aller voter. Si le timbre se fait entendre, nous en serons avisés par une lumière qui clignotera dans la pièce et cela signifie que nous allons devoir suspendre. Je ne peux pas dire si cela se produira réellement, mais je voulais tout simplement vous aviser de la possibilité.

Je pense que nous pouvons commencer. Nous recevons M. Joe Farwell, agent administratif principal de l'Office de protection de la nature de la rivière Grand; Mme Mary Granskou, conseillère principale à l'Initiative boréale canadienne; et par vidéoconférence depuis Calgary, Mme Fawn Jackson et Bob Lowe de la Canadian Cattlemen's Association.

Soyez les bienvenus.

Je pense que nous pouvons commencer par M. Farwell de l'Office de protection de la nature de la rivière Grand.

M. Joe Farwell (agent administratif principal, Office de protection de la nature de la rivière Grand): Merci, madame la présidente.

Bonjour, je suis Joe Farwell, agent administratif principal de l'Office de protection de la nature de la rivière Grand. Je suis heureux d'avoir l'occasion de vous faire part de notre point de vue sur la conservation des habitats dans le contexte d'un plan de conservation national.

L'Office de protection de la nature de la rivière Grand est l'un des 36 offices de protection de l'Ontario responsables de la gestion des eaux, des forêts et d'autres ressources naturelles dans les régions les plus peuplées de la province. Par définition, nous sommes un partenariat de plusieurs municipalités d'un bassin hydrographique qui se regroupent pour gérer les ressources hydriques et naturelles qui traversent les frontières municipales.

Notre bassin hydrographique est situé tout juste à l'ouest de la région du Grand Toronto. D'une superficie de 6 800 kilomètres carrés, il est le plus grand bassin hydrographique du sud de l'Ontario. Environ de la même taille que l'Île-du-Prince-Édouard. Il couvre

39 municipalités qui représentent une population de près d'un million d'habitants, dont la plupart vivent dans les villes en plein essor de Kitchener, Waterloo, Guelph, Cambridge et Brantford. Il s'agit également de l'une des plus riches régions agricoles du Canada, où les agriculteurs exploitent 70 p. 100 des terres pour produire une incroyable diversité de produits.

L'Office de protection de la nature de la rivière Grand est le plus ancien organisme de gestion des ressources hydriques au Canada. Il a été mis sur pied il y a plus de 75 ans lorsque les dirigeants industriels du bassin hydrographique ont compris qu'ils devaient unir leurs forces pour réagir à des enjeux environnementaux de taille comme les inondations, la pollution et l'approvisionnement inadéquat en eau. Ensuite, notre rivière a fait l'objet d'efforts de remise en état remarquables qui ont été reconnus en 1994 lorsqu'elle est devenue la première d'un « paysage fonctionnel » à être désignée comme rivière du patrimoine canadien.

L'office a été créé avant tout en tant qu'organisme de gestion des eaux. Mais nous avons eu tôt fait d'apprendre que gestion des eaux veut aussi dire protection des terres. La gravité des inondations et des sécheresses dépend en partie de la santé de nos zones humides et de nos forêts.

Si nous avons eu autant de succès au cours des ans, c'est en grande partie parce que nous avons adopté à l'échelle du bassin hydrographique une approche intégrée de la gestion de nos ressources naturelles, autant en terre qu'en eau. L'office est propriétaire de plus de 20 000 hectares de terre. En Ontario, les offices de protection de la nature en possèdent au total 150 000. Une grande partie de ces terres ont été acquises au départ aux fins de la gestion des eaux. On a acquis des terres pour aménager des digues de réservoir et des barrages et on a acquis en zones inondables pour limiter le développement.

Au fil des ans, ces parcelles de terre sont devenues des espaces protégés offrant une multitude d'autres avantages. Elles constituent des habitats riches et variés allant de forêts aux milieux humides. Elles peuvent servir de corridor entre des espaces naturels plus vastes. Elles contribuent à protéger et à conserver les écosystèmes et paysages naturels et à en restaurer la fonction. La zone de gestion de la faune du marais Luther, à l'ouest d'Orangeville, en est un bon exemple. Ce territoire de 5 000 hectares a été acquis au début des années 1950 pour l'aménagement d'un réservoir de gestion des eaux, mais il est devenu depuis l'un des plus riches habitats du sud de l'Ontario où trouvent refuge près de 250 espèces d'oiseaux. Son succès tient notamment au fait qu'il est le fruit de nombreux partenariats entre l'Office de protection de la nature de la rivière Grand, des organismes provinciaux et fédéraux, le secteur privé et les collectivités avoisinantes. Ces partenariats ont procuré la vision et la stabilité à long terme qu'il fallait pour planifier et financer le développement de riches habitats protégés. Il s'agit là d'un projet à long terme qui a mis des décennies à se concrétiser et qui a nécessité un grand engagement.

Comme je l'ai dit tout à l'heure, la plus grande partie des terres du bassin hydrographique appartiennent à des propriétaires privés, et l'agriculture est pratiquée sur 70 p. 100 de leur superficie. Nous avons collaboré étroitement avec la communauté agricole et nos partenaires municipaux afin d'élaborer un programme de qualité de l'eau en milieu rural. Le programme a encouragé les agriculteurs à adopter des pratiques de gestion exemplaires pour protéger l'eau sur leur terre, et par le fait même, les eaux et les espaces naturels de notre bassin hydrographiques. Nos partenaires municipaux ont offert des incitatifs financiers et, en un peu plus d'une décennie, près de 34 millions de dollars ont été investis dans près de 5 000 projets de protection des eaux. De cette somme, les subventions ont représenté 13 millions de dollars et la contribution des agriculteurs, en main-d'oeuvre, en matériel et en espèces s'est élevée à 20 millions de dollars.

Dans ce cas également, la réussite peut être attribuée à la force du partenariat et à la stabilité assurée par les engagements financiers à long terme des municipalités. L'établissement de relations est au coeur de la réussite de la collaboration, et il faut du temps et de la constance pour y arriver. L'engagement à long terme à l'égard du plan environnemental de la ferme s'est avéré le meilleur investissement du Canada dans les programmes d'intendance de ce genre. Celui qui va lentement mais sûrement finit par gagner la course. Les programmes de ce genre revêtent une importance plus grande encore dans la mesure où de plus en plus d'espaces naturels sont menacés.

Il y a bien sûr les pressions exercées par l'expansion des villes. Même si l'Ontario et beaucoup de municipalités de notre bassin hydrographique travaillent fort pour promouvoir l'intensification de nos régions urbaines, il est inévitable que nos villes repoussent leurs frontières. Par ailleurs, l'augmentation du prix des denrées alimentaires incite les agriculteurs à cultiver des terres marginales, ce qui peut exercer des pressions sur les terres à bois et les milieux humides. Dans ces circonstances, il est encore plus important de nous assurer que nos terres publiques sont bien gérées maintenant et à long terme.

Je voudrais ajouter un dernier point en terminant et c'est que tout plan national doit inclure des plans régionaux adaptés aux besoins écologiques et environnementaux locaux. Un plan conçu pour le bassin des Grands Lacs sera très différent d'un autre conçu pour les Prairies ou les Rocheuses, même si les objectifs visés sont les mêmes.

Nous ne pouvons nous empêcher d'envisager les choses dans la perspective d'un bassin hydrographique et nous pensons que tout plan national devrait être conçu de la même manière. Les programmes financés par le gouvernement fédéral dont nous avons pu tirer parti ont tendance à être axés sur les besoins d'espèces particulières. Nous préférons envisager la situation dans la perspective plus large de l'environnement et des écosystèmes naturels; si on arrive à protéger ou à améliorer un écosystème, les besoins de l'espèce seront satisfaits.

Le gouvernement fédéral peut définir la vision et les attentes à l'égard de la conservation des espèces naturelles. Il peut promouvoir le fait que des écosystèmes sains, la santé publique et le bien-être économique vont de pair. Il peut reconnaître que la conservation des espaces naturels peut comporter de grands avantages pour les Canadiens sur le plan social. Le gouvernement fédéral peut intégrer ses buts et ses principes dans toute la gamme des programmes environnementaux et partenariats financiers fédéraux.

Je vous remercie, madame la présidente, et je serai heureux de répondre à vos questions immédiatement ou plus tard.

● (0855)

La vice-présidente (Mme Megan Leslie): Merci beaucoup. Votre témoignage sera très certainement utile.

Nous allons d'abord entendre tous les témoignages avant de passer aux séries de questions, alors je vous remercie.

Madame Granskou, de l'Initiative boréale canadienne, voudriez-vous commencer?

Mme Mary Granskou (conseillère principale, Initiative boréale canadienne): Merci. Bonjour, madame la présidente, et mesdames et messieurs.

[Français]

Je m'excuse de présenter mon témoignage en anglais.

[Traduction]

Mon français n'est pas suffisamment bon pour que je puisse bien me faire comprendre.

Nous sommes ici aujourd'hui pour parler de la conservation de l'habitat, et j'aimerais d'abord commencer par vous dire brièvement qui nous sommes.

L'Initiative boréale canadienne s'inspire d'une vision et d'un cadre négociés parmi un vaste groupe d'entreprises de l'industrie des ressources, d'organisations de conservation et de Premières Nations. Les membres qui se sont regroupés — nous appelons ce groupe le Conseil principal de la forêt boréale — est constitué d'importantes entreprises de l'industrie des ressources et de sociétés financières du Canada, y compris la Banque TD, SunCar, Al-Pac et Domtar. Le groupe est également constitué de Premières Nations originaires de toutes les régions du pays, de Kaska au Traité 8 en passant par la Poplar River First Nation et la nation innue au Labrador. Le groupe comprend également des organisations environnementales et de conservation comme Canards Illimités Canada, Conservation de la nature Canada, la Société pour la nature et les parcs du Canada, entre autres.

Nous avons vu le jour il y a environ une dizaine d'années. Nous entamons en fait notre deuxième décennie de travail appuyée des partenariats stratégiques avec notamment Canards illimités Canada, Canards Illimités Inc. et le Pew Environment Group. Ils se sont tous engagés à travailler pour protéger les espèces se déplaçant entre les frontières internationales, comme les canards et les oies qui vivent dans la forêt boréale pendant une partie de l'année. Nous servons de secrétariat au conseil, et nos objectifs collectifs visent à atteindre un équilibre entre le développement durable des ressources et la protection d'environ la moitié de la région boréale du Canada, et tout ça de manière à respecter et à faire progresser les droits et les intérêts autochtones.

Nous appuyons de véritables solutions. Par exemple, bon nombre de nos partenaires autochtones présentent des plans d'occupation du sol permettant de trouver un équilibre entre le développement et la protection grâce à des solutions uniques et durables. Ils obtiennent de plus en plus l'appui des gouvernements, et leurs activités sont de plus en plus visibles dans le cadre d'étapes de mise en oeuvre de projets qui voient le jour dans de nombreux secteurs du pays. Comme je l'ai mentionné, nous travaillons avec les responsables des secteurs de l'énergie, de la foresterie et des mines ainsi qu'avec des banques et des organismes de conservation. Selon notre expérience, les objectifs que nous appuyons — en vue d'initiatives de développement durable des plus performantes jumelées à des initiatives de conservation de premier ordre — se complètent mutuellement dans de nombreux endroits. On peut en témoigner par le fait que nos objectifs sont de plus en plus intégrés à ceux des gouvernements. Nous travaillons avec tous les ordres de gouvernement, fédéral, provincial, territorial et autochtone, sur toute une panoplie d'intérêts.

Je vais brièvement mentionner la région boréale qui, comme vous le savez, s'étend d'un bout à l'autre du pays de Terre-Neuve-et-Labrador jusqu'au Yukon. Cette région représente plus de la moitié du Canada. Elle est très riche en ressources naturelles et en valeurs de conservation de la faune. Il ne fait aucun doute que la région boréale est un moteur pour les économies du Nord. Bon nombre de ces collectivités veulent également voir comment on peut équilibrer le développement avec des mesures pour protéger leurs moyens de subsistance traditionnels, les terres abritant des animaux sauvages et les plans d'eau. Il est crucial de planifier pour cette durabilité intégrée, et nous mettons beaucoup d'efforts à appuyer ces valeurs.

Le Parlement a une riche histoire quand il s'agit d'appuyer la conservation des terres et des eaux, y compris l'élargissement récent de parcs nationaux, comme le parc Nahanni dans les Territoires du Nord-Ouest. Nous sommes heureux de voir que le comité étudie cette question de la conservation de l'habitat et de constater que le gouvernement fédéral joue un rôle d'appui.

J'ai essentiellement cinq principales recommandations. La première, c'est que nous encourageons le comité à poursuivre son appui à l'égard des parcs nationaux et des réserves nationales de faune. Comme vous le savez, ce sont des éléments cruciaux pour achever le réseau des zones protégées du Canada. Il s'agit de programmes forts auxquels des millions de Canadiens tiennent beaucoup, et ils protègent la nature par des moyens reconnus à l'échelle mondiale.

● (0900)

Quant aux programmes fédéraux nécessaires pour la création de parcs nationaux et pour gérer efficacement des sites comme les réserves nationales de faune au fil des ans, il est très important de reconnaître qu'il est crucial d'obtenir un appui constant. Nous vous encourageons donc à continuer dans cette veine.

Notre deuxième recommandation porte plus particulièrement sur les Territoires du Nord-Ouest, qui connaissent un transfert de champs de compétence quant à la gestion des terres et des sources hydriques. Comme vous le savez, les Territoires du Nord-Ouest font récemment l'objet d'un accord de transfert de responsabilités, et cela se passe à un moment très important. Nous incitons donc le comité à poser des questions sur ce transfert de responsabilités afin d'obtenir des assurances que des mécanismes tiendront compte des zones protégées à créer et à gérer.

Nous trouvons encourageantes les déclarations du gouvernement du Nord-Ouest et l'assurance que le gouvernement fédéral continuera d'appuyer les groupes de travail qui oeuvrent pour l'adoption de nouvelles zones protégées ainsi que la déclaration d'inaliénabilité

offrant une protection provisoire des zones avant leur désignation. Il existe de nouveaux sites qui seront visés. Ce dont nous avons vraiment besoin maintenant, c'est un processus pour aller de l'avant. À l'heure actuelle, le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest développe une stratégie minérale pour guider les sociétés minières, et il faut donc réoutiller la Stratégie des zones protégées comme initiative d'accompagnement.

Troisièmement, il faut des outils d'atténuation des effets sur la faune. Je vais mettre l'accent sur deux éléments en particulier. D'abord, il y a le régime qui s'applique aux espèces en péril et ensuite, les évaluations environnementales exhaustives. Ces deux facteurs sont à la base de la conservation de l'habitat d'un bout à l'autre du pays.

Pour ce qui est de la Loi sur les espèces en péril, il est tant d'assurer la stabilité. Ce n'est pas le moment de la modifier. Ce qu'il faut en fait, c'est de faire aboutir la collaboration. L'élément le plus important... Je peux vous donner un exemple auquel nous avons participé. Il s'agit de l'Entente sur la forêt boréale canadienne, qui vise l'ensemble du secteur forestier, la collaboration des Premières Nations, des groupes environnementaux et des divers ordres de gouvernement pour qu'ils mettent de l'avant leurs plans d'exploitation forestière tout en protégeant les caribous qui sont visés dans leur contrat de licence.

Il existe de nombreux autres exemples de bonne collaboration.

Les évaluations environnementales constituent un autre moyen d'atténuer les effets. Je veux tout simplement signaler un projet en particulier, c'est-à-dire dans le Cercle de Feu de l'Ontario, qui pourrait vraiment profiter d'un examen de la façon dont on pourrait procéder à des évaluations environnementales dans cette région. Il s'agit d'une des plus importantes découvertes de minerai de cette génération au Canada, de sorte qu'il faut bien faire les choses.

Je veux tout simplement signaler que l'étude exhaustive actuelle ne répondra probablement pas aux besoins particuliers des communautés des Premières Nations. Ce qui sera utile pour créer une base tant pour le développement que pour la protection de l'habitat dans cette très vaste région sera de transférer l'examen à un comité spécial.

Je veux aussi dire que l'aménagement du territoire est un des principaux outils permettant de concilier le développement avec la conservation de l'habitat dans le Nord du Canada. Il en existe de nombreux exemples d'un bout à l'autre du pays, y compris en Alberta et au Manitoba. Il y en a de plus en plus en Ontario. On s'oriente dans cette voie au Québec et au Labrador. En Colombie-Britannique, il y a des accords sur l'aménagement du territoire ainsi que dans les Territoires du Nord-Ouest. C'est un outil très vaste qui peut être rajusté et défini à l'échelle régionale. Ce genre de processus ne peuvent aller de l'avant que grâce à l'appui des intervenants, qui sont les Premières Nations et les ordres de gouvernement dans les régions visées.

Je voudrais terminer en incitant le gouvernement fédéral à appuyer les plans d'aménagement du territoire comme mécanisme clé tant pour la protection de l'habitat de la faune que pour le développement du territoire, et de nombreuses provinces seraient prêtes à les appliquer.

Je vous remercie beaucoup.

● (0905)

La vice-présidente (Mme Megan Leslie): Merci beaucoup, madame Granskou. Je suis certaine qu'on vous posera de nombreuses questions.

Nous avons entendu le point de vue d'un office de protection de la nature ainsi que d'une coalition pour la conservation de la nature. Nous allons maintenant prendre connaissance du point de vue de l'industrie et de certaines des mesures de conservation prises par la Cattlemen's Association.

Monsieur Lowe, je pense que vous allez faire un témoignage et que Mme Jackson pourra répondre aux questions. Est-ce exact?

Mme Fawn Jackson (directrice, Affaires environnementales, Canadian Cattlemen's Association): Oui.

La vice-présidente (Mme Megan Leslie): Je vous ferai signe lorsqu'il vous restera environ deux minutes.

Allez-y.

M. Bob Lowe (vice-président, Comité de l'environnement, Canadian Cattlemen's Association): Madame la présidente, mesdames et messieurs, je m'appelle Bob Lowe. Ma famille et moi exploitons une ferme en Alberta, près de la ville de Nanton. Je suis accompagné de Fawn Jackson, la gestionnaire environnementale pour la Canadian Cattlemen's Association.

Je vous remercie de votre invitation à prendre la parole au nom des producteurs bovins du Canada en ce qui a trait à un plan de conservation national. À titre de vice-président du comité environnemental de la Canadian Cattlemen's Association, cette question revêt beaucoup d'intérêt et d'importance pour moi.

Les grands éleveurs se trouvent dans une position unique lorsqu'il s'agit de faire des affaires et de s'occuper d'environnement, puisque nous avons la capacité d'être les propriétaires d'entreprises dynamiques et rentables que nous gérons au sein d'un habitat naturel qui offre de nombreux services découlant des écosystèmes à la population canadienne. Nous estimons qu'il existe de nombreuses possibilités de collaboration auxquelles nous pouvons participer dans l'atteinte des objectifs de conservation grâce à des méthodes de gérance. Les grands éleveurs sont aux premières lignes des pâturages menacés de disparition en Amérique du Nord. Ces prairies séquestrent une bonne partie du carbone et elles jouent un rôle clé dans le stockage et la filtration de l'eau, en plus d'abriter une abondance d'espèces en péril. Inutile de dire que nous avons un important rôle à jouer.

Les grands éleveurs ont toujours contribué et continueront de contribuer à la conservation de l'habitat puisque c'est à la base de leur entreprise. Puisque les ranchs sont transmis de génération en génération, on a pu accumuler une immense quantité de connaissances environnementales propres à une région. Les grands éleveurs ont établi des partenariats fructueux avec bon nombre d'organisations axées sur l'environnement comme Canards Illimités Canada, Cows and Fish, MULTISAR, et des organisations provinciales comme la Saskatchewan Watershed Authority, la Manitoba Conservation Districts Association et la Direction de la gestion des parcours de l'Alberta.

La clé du succès de ces collaborations découle de l'accent qu'elles mettent sur la gérance en matière de conservation, ainsi que sur la double priorité qui consiste à aider les grands éleveurs à atteindre leurs objectifs opérationnels. Bon nombre de ces organisations font face à des ressources financières en déclin en dépit du fait que l'importance de leur travail continue de croître au fur et à mesure qu'elles aident le Canada à atteindre ses objectifs en matière de conservation et d'économie.

Un plus grand appui à ces programmes se traduira par des répercussions positives qui permettront d'atteindre tant les objectifs de conservation que ceux des exploitations agricoles. On pourrait à

cet égard appliquer les programmes de conservation et de gérance de l'habitat de la Loi sur les espèces en péril. Une partie du fonds du programme de conservation et de gérance de l'habitat devrait être réservée plus particulièrement pour l'agriculture. Les programmes ainsi financés devraient être appuyés par des producteurs agricoles et le financement devrait être octroyé en temps opportun. L'industrie agricole pourrait potentiellement gérer ces fonds pour en assurer l'efficacité et l'efficacités ultimes.

L'industrie canadienne du boeuf appuie l'esprit de la Loi sur les espèces en péril qui vise à protéger les animaux sauvages et à rétablir leur population au Canada. Nous incitons le gouvernement à adopter une approche de gérance nationale afin de protéger les espèces et d'éviter l'atmosphère d'affrontement que l'on constate au sud de la frontière. L'industrie canadienne du boeuf encourage le gouvernement à faire son possible pour adopter une loi véritablement axée sur une approche de gérance respectueuse des droits des propriétaires fonciers indépendants. Cette approche qui privilégie la collaboration donnera de meilleurs résultats que des règlements contraignants.

Nous croyons que les organismes de réglementation doivent conserver deux principes de base à l'esprit. D'abord, si une espèce en péril est perçue comme étant un handicap pour le gestionnaire du territoire, elle continuera d'être en péril. Deuxièmement, si une espèce en péril se retrouve sur le terrain d'un grand éleveur, il faut supposer que son responsable fait ce qu'il doit faire.

Le gouvernement peut concilier les intérêts respectifs des secteurs agricoles et de la conservation en favorisant une gérance en collaboration afin d'optimiser les résultats pour les deux secteurs. Il faut établir des liens plus forts entre Environnement Canada et Agriculture et Agroalimentaire Canada et il faut une réglementation propice à ce type de gérance.

Le gouvernement du Canada pourrait aussi créer un fonds de lancement pour des programmes de services écosystémiques. Les agriculteurs et les grands éleveurs font tout ce qu'ils peuvent pour gérer leurs terres de la façon la plus durable possible. Toutefois, des contraintes financières ou autres peuvent les empêcher d'adopter de nouvelles technologies et pratiques environnementales. Les avantages découlant de bonnes pratiques de gestion environnementales pourraient aussi être supérieurs à ceux que peut obtenir le producteur individuel, et le grand public pourrait aussi en tirer profit. En conséquence, l'incitatif d'investir au niveau du particulier serait moins qu'optimal. L'appui financier serait utile et encouragerait les producteurs à adopter des pratiques pour améliorer les écoservices offerts à la société. Comme un ami me l'a si bien dit, « puisque c'est pour le bien public, peut-être que c'est le public qui devrait payer ».

Notre association a une vision pour l'établissement d'un cadre national de programmes d'écoservices qui seraient exécutés à l'échelle régionale. Pour que les programmes de ce genre réussissent, les solutions doivent porter sur des priorités locales et associer acheteurs et vendeurs. Nous encourageons donc le gouvernement à établir un programme qui pourrait être mis sur pied par des groupes locaux grâce à des capitaux de démarrage.

•(0910)

Merci de m'avoir donné l'occasion de m'exprimer. Fawn pourra répondre à vos questions.

La vice-présidente (Mme Megan Leslie): Merci beaucoup, monsieur Lowe. Vous êtes loin d'avoir épuisé votre temps de parole, mais vous nous avez donné une information complète, merci.

[Français]

Nous allons maintenant passer à la période des questions.

Monsieur Sopuck, vous disposez de sept minutes.

[Traduction]

M. Robert Sopuck (Dauphin—Swan River—Marquette, PCC): Merci.

Madame Granskou, vous avez parlé des partenaires qui composent l'Initiative boréale canadienne. Vous avez parlé des collectivités autochtones, des gouvernements et des sociétés. Un groupe était manifestement absent de votre liste, je veux parler de ceux qui défendent les ressources naturelles. Je n'ai rien entendu au sujet des résidents de Thompson, de Prince Albert, de Timmins, et ainsi de suite, autant de municipalités qui dépendent des ressources naturelles?

Mme Mary Granskou: Tout à fait, elles font entièrement partie des solutions régionales que nous préconisons. Par exemple, tout processus d'aménagement du territoire doit associer les collectivités de la région et des régions avoisinantes, je vous remercie de votre question.

M. Robert Sopuck: Je comprends ce que vous dites, à savoir qu'elles doivent contribuer, mais lorsque vous avez parlé des partenaires de l'Initiative boréale canadienne, vous ne les avez pas mentionnées. Je recommande fortement qu'elles soient respectées pour leur contribution, leur présence dans la forêt boréale et que leur influence se fasse sentir.

Madame Granskou, vous avez parlé d'un équilibre entre le développement et la protection, et cela me fait penser à un jeu à somme nulle. Ayant déjà oeuvré dans le secteur de la forêt... vous prenez une forêt exploitée et la forêt de seconde venue peut être une véritable mine d'or de biodiversité et de services écosystémiques. Pensez-vous que le développement et la conservation s'excluent mutuellement?

Mme Mary Granskou: Selon nous — et les solutions que nous avons appuyées le prouvent — les deux peuvent aller de pair. On peut prendre des décisions relativement aux zones les plus importantes pour la faune, tout en prenant des décisions sur les zones ayant le plus de valeur pour le développement d'une région. À certains moments il y a du chevauchement, mais dans bien des cas il est possible de reconnaître, dans un contexte boréal, que l'on peut aller de l'avant et protéger à un niveau acceptable les deux zones.

Si vous m'accordez 10 secondes de plus, j'aimerais dire qu'un des éléments d'un plan d'aménagement du territoire c'est son renouvellement, il s'agit donc de plans évolutifs. Ils ne sont pas établis une fois pour toutes. Ils sont renouvelés habituellement à intervalles réguliers de sorte que lorsqu'il survient de nouvelles données, on peut rajuster le plan en conséquence.

• (0915)

M. Robert Sopuck: Oui, sauf qu'encore une fois, votre réponse souligne la dichotomie entre la mise en valeur et la conservation... Je suis fermement convaincu que sur le même hectare de terre la mise en valeur et la conservation peuvent faire bon ménage. C'est d'ailleurs ce que confirme le témoignage de M. Lowe, de la Canadian Cattlemen's Association. J'ai donc du mal à reconnaître cette dichotomie.

Monsieur Farwell, dans votre exposé, vous faites allusion à des incitatifs financiers afin que les producteurs offrent des services d'écosystème, pour reprendre l'expression de M. Lowe. Pouvez-vous développer un peu votre pensée? Je trouve cela très intéressant.

M. Joe Farwell: Volontiers. Dans notre bassin hydrographique, nous travaillons depuis longtemps avec les agriculteurs. Cela fait sans doute de 25 à 30 ans. Nous nous occupons de planter des arbres

ou de créer des zones tampons rivulaires. Il y a environ 20 ans, une de nos principales municipalités s'est dotée d'un programme tenant compte des effets de la pollution ou du fumier, entre autres, sur les cours d'eau situés en zone agricole. On a entrepris alors de les réduire grâce à des zones tampons et à des aires d'entreposage du fumier ainsi qu'à un labour de conservation. La municipalité s'est dotée d'un programme, que nous exécutons pour son compte, et comme M. Lowe l'a signalé, la municipalité fournit aux agriculteurs le financement nécessaire pour la réalisation d'un programme d'intendance. Le programme s'est révélé un franc succès. Les agriculteurs assument environ les deux tiers des coûts globaux et tout cela dans le cadre d'un partenariat de longue date.

M. Robert Sopuck: Monsieur Farwell, encore une fois, votre témoignage est dans le droit fil de celui de la Canadian Cattlemen's Association, même si vous venez d'une toute autre région. Les éleveurs et les agriculteurs ont réclamé haut et fort un programme écologique de biens et services pancanadien. On en parle constamment. Les autorités responsables de la conservation en Ontario seraient-elles favorables, selon vous, à un tel programme pour les terres arables?

M. Joe Farwell: Je peux certainement vous répondre qu'un programme de ce type est ce que nous offrons grâce au programme de qualité de l'eau en région rurale et c'est la chose à faire. Nous travaillons avec les propriétaires. Comme je l'ai dit, 70 p. 100 de notre bassin hydrographique est cultivé. Presque la totalité de ce bassin est propriété privée. Nous devons travailler avec le public pour réaliser nos objectifs. Nous ne pouvons pas le faire seuls.

M. Robert Sopuck: La restauration du marais à Luther Marsh m'intéresse. D'après mon expérience dans les prairies, les marais sont en fait un des habitats les plus faciles à restaurer. Avez-vous constaté la même chose? Pouvez-vous nous parler de Luther Marsh, de l'état des lieux quand cela a été acheté et de son fonctionnement maintenant?

M. Joe Farwell: Luther Marsh était une zone mal drainée de l'Ontario, le sol étant propice à la formation d'un marais, donc un sol à forte teneur en matières organiques. Dans les années 1950, on s'est dit qu'il serait important que ce site constitue un grand réservoir, en partie pour endiguer les inondations mais essentiellement pour l'approvisionnement en eau. L'eau de nos réservoirs est utilisée pour diluer les effluents provenant d'usines d'épuration de l'eau desservant environ un million d'habitants, si bien que l'entreposage de l'eau est pour nous très important. La zone était à vrai dire une zone humide et elle a été transformée en un marais stagnant. En fait, elle est presque autonome. Il est relativement facile de restaurer le site. Il suffit d'une adduction d'eau et si les sols sous-jacents sont propices, on obtient un marais.

M. Robert Sopuck: C'est intéressant, car juste à l'extérieur de Winnipeg, il y a Oak Hammock Marsh. Le processus utilisé est exactement le même. Il s'agissait d'un marécage mal drainé qui causait des difficultés aux producteurs. Les autorités ont acheté le site dans les années 1960, l'ont inondé de nouveau, et il est maintenant devenu un marais. Je suis content que vous ayez donné l'exemple de Luther Marsh. Encore une fois, l'intervention de l'homme peut être minime si l'on a recours à une bonne intendance.

Je vous remercie.

• (0920)

La vice-présidente (Mme Megan Leslie): Merci beaucoup, monsieur Sopuck. Nous avons amorcé une conversation bien intéressante.

[Français]

Nous allons maintenant passer à Mme Quach.

Mme Anne Minh-Thu Quach (Beauharnois—Salaberry, NPD): Merci, madame la nouvelle présidente du jour.

Je remercie les témoins de nous faire part de cette importante information. C'est vraiment très pertinent.

Je vais d'abord m'adresser à Mme Granskou.

Pourriez-vous nous parler davantage des cinq recommandations dont vous nous avez fait part à la fin de votre présentation? La première parle d'appuyer les parcs nationaux et les réserves nationales de faune. En fin de compte, vous proposez qu'on augmente les programmes de financement et l'aide destinée à gérer les sites.

Récemment, Parcs Canada a subi des compressions de 29 millions de dollars, et des scientifiques, dont des biologistes, ont été mis à la porte.

On se demande comment on pourra, dans ces conditions, continuer à protéger les parcs, les habitats et les écosystèmes. Il devient d'autant plus important de réinvestir dans ces programmes.

Que pensez-vous de ces compressions?

[Traduction]

Mme Mary Granskou: Tout d'abord, je dirais que les gouvernements au Canada jonglent pour redresser notre économie mais nous reconnaissons que les budgets évoluent. Face à la possibilité de réinvestir, nous pensons que ces programmes constitueraient une occasion formidable de protéger l'habitat de la faune au Canada. Il est indéniable que Parcs Canada, comme d'autres ministères, va devoir redéployer une partie de ses ressources afin de répondre aux besoins.

Finalement, je dirais qu'il y a au Canada beaucoup de partenaires soucieux de travailler avec le gouvernement fédéral et d'autres paliers pour appuyer les parcs et faire valoir nos excellentes capacités de gestion en la matière. Il y a en ce moment de nombreux partenaires qui mettent la main à la pâte dans ce secteur.

[Français]

Mme Anne Minh-Thu Quach: J'aimerais ajouter que nos parcs peuvent être très profitables sur le plan du tourisme. Plus on investira en vue de bien les gérer et les protéger, plus on pourra en profiter de façon écologique — je pense ici au tourisme écologique — et plus on pourra en tirer profit.

Vous avez parlé de l'importance des évaluations environnementales et donné des exemples à ce sujet. Comment ces dernières peuvent-elles contribuer à créer un équilibre entre le développement, d'une part, et la protection de l'environnement et des habitats, d'autre part?

[Traduction]

Mme Mary Granskou: Je vais prendre un exemple dans la région de l'Anneau de feu en Ontario. Comme vous le savez tous, une évaluation environnementale est un outil pour trouver des solutions. Dans le contexte d'une région nordique, une des étapes fondamentales est de permettre aux municipalités et aux collectivités autochtones de se faire entendre afin de documenter les évaluations et ses résultats.

J'aurais encore bien des choses à dire à ce sujet. C'est une longue conversation mais en l'occurrence, c'est à vrai dire une des réalités fondamentales, je dirais, une des possibilités fondamentales.

[Français]

Mme Anne Minh-Thu Quach: Vous avez parlé des Territoires du Nord-Ouest et des nouvelles zones protégées par Parcs Canada. Par contre, il ne suffit pas de désigner un territoire; il faut également mettre en oeuvre des mécanismes de surveillance et s'assurer que des gens se chargent de l'entretien.

Pouvez-vous nous parler davantage du fait qu'il faut du financement et des gens pour que la conservation se fasse et qu'il n'est pas suffisant de désigner des terres pour qu'elles soient conservées?

[Traduction]

Mme Mary Granskou: Absolument. Il y a des exemples fort intéressants qui s'annoncent, surtout dans les Territoires du Nord-Ouest.

Un projet de parc a suscité quelques initiatives. Il s'agit de Thaidene Nene à l'extrémité orientale du Grand lac des Esclaves, une région à haute valeur récréative et touristique dans les Territoires du Nord-Ouest. On songe à mobiliser les habitants dans un programme de rangers autochtones afin de recueillir des renseignements utiles aux évaluations environnementales ou à des projets industriels. Dans ce cas, on a amorcé un dialogue afin de trouver des solutions concernant l'intendance des terres où il y a deux aspects, la conservation et la mise en valeur —, cela avec le souci de les concilier. C'est un bon exemple de ce que M. Sopuck dit concernant une intendance à l'échelle d'un plus vaste territoire.

C'est un bon exemple. Mais il nous faut pouvoir compter sur de nouvelles façons d'agir, si bien que nous sommes enthousiastes face aux propositions qui s'annoncent.

• (0925)

[Français]

Mme Anne Minh-Thu Quach: Merci.

J'aimerais maintenant poser une question à M. Bob Lowe.

Vous avez beaucoup parlé des programmes permettant aux agriculteurs de gérer leurs terres de façon plus écologique. Vous avez aussi parlé de liens à développer entre Environnement Canada et Agriculture et Agroalimentaire Canada.

Pouvez-vous nous parler des lacunes existantes et de ce que le gouvernement pourrait faire pour encourager d'autres initiatives des agriculteurs en matière de protection des habitats?

[Traduction]

M. Bob Lowe: Ce n'est peut-être pas une politique de la CCA, mais si je songe aux quelques séjours que j'ai faits à Ottawa et à Edmonton, je ne comprends pas comment le ministère de l'Environnement peut proposer des solutions sans consulter les ministères de l'Agriculture concernés. Il ne semble pas y avoir de communication entre eux. Étant donné la quantité de terres agricoles qu'il y a au Canada, toute politique environnementale envisagée devrait, à mon avis, faire l'objet de consultations.

[Français]

La vice-présidente (Mme Megan Leslie): Merci, madame Quach.

[Traduction]

La parole est à M. Toet.

M. Lawrence Toet (Elmwood—Transcona, PCC): Merci, madame la présidente et merci à nos témoins. Notre rencontre d'aujourd'hui est très intéressante, tout comme celles que nous avons eues au cours de cette étude.

Monsieur Farwell, je voudrais parler brièvement de Luther Marsh et revenir sur les questions de M. Sopuck. D'après ce que vous avez dit, il semble que cette propriété ait été acquise dans les années 1950. Quel en était l'état au moment de l'acquisition?

M. Joe Farwell: C'était une terre marginale, comme on l'appellerait aujourd'hui. Elle n'était pas drainée. Elle était très plate, comme une crêpe avec des sols hydriques, donc des sols très organiques. Ce sont des sols difficiles à drainer, donc il aurait fallu tout un plan de drainage pour les assécher et les transformer en terres arables.

M. Lawrence Toet: Les terres ont été acquises dans les années 1950. Un témoin précédent a dit qu'un milieu humide prendrait des centaines d'années pour se rétablir. Il semble qu'il y a eu un énorme rétablissement dans ce cas dans un délai beaucoup plus court. Pourriez-vous me dire combien de temps cela a pris? Les terres ont été achetées dans les années 1950. Combien de temps cela a-t-il pris pour faire ce travail?

M. Joe Farwell: Je dirais que c'est un milieu humide qui s'était formé au cours des siècles. C'était un sol hydrique et très humide, non drainé. C'est une sorte de milieu humide. Lorsque l'on ajoute de l'eau sur des sols comme cela, ils deviennent marais permanent. On l'appelle la réserve d'espèces sauvages de Luther Marsh. C'est encore un milieu humide, mais de type différent. Les milieux humides se forment au cours de centaines d'années. On peut prendre des soldes hydriques, les inonder et les transformer en marais assez rapidement. Voilà le genre de délai dont on parle pour Luther Marsh.

• (0930)

M. Lawrence Toet: Il y a beaucoup de milieux humides qui ont été drainés, surtout au Manitoba et en Saskatchewan. Les sols seraient dans la même condition. Personne n'a vraiment touché aux conditions du sol en tant que tel. D'après vous, est-ce des sols que l'on pourrait rétablir dans un délai raisonnable?

M. Joe Farwell: Nous travaillons en étroite collaboration avec Canard Illimités, et j'ai été ravi d'entendre d'autres témoins de ces partenariats. Lorsque l'on inonde une telle zone, on peut commencer à attirer la faune et les oiseaux très rapidement.

M. Lawrence Toet: Monsieur Lowe, l'une de vos déclarations m'intrigue. Vous avez dit que si l'on trouve une espèce en péril sur une propriété, il faut présumer que le propriétaire foncier fait quelque chose de bien. J'aimerais que vous nous en disiez plus à ce sujet.

Lorsqu'on trouve ces espèces sur les terres agricoles, on présume qu'il faut intervenir pour la protéger. Vous êtes en train de dire que le propriétaire foncier a fait quelque chose de bien puisque l'espèce vit là et y prospère. J'aimerais que vous élaboriez à ce sujet.

M. Bob Lowe: Puis-je demander à Fawn de répondre?

Mme Fawn Jackson: On pense souvent qu'il faut enfermer certaines de ces espèces dans une zone de protection, mais c'est faux, les éleveurs font la bonne chose. Dans le cadre de la Loi sur les espèces en péril, je pense qu'il faut trouver une façon de reproduire ce genre d'intendance ailleurs. Comment pouvons-nous appliquer les dispositions de la Loi relatives à l'intendance en fonction de ces expériences et des connaissances que ces gens ont des terres?

Ce n'est pas facile de gérer une espèce en péril. Prenons la chevêche des terriers. Elle a besoin de terriers et donc il faut que la terre ait été bien broutée. Puis il y a à côté le pipit de Sprague qui a besoin d'un environnement complètement différent. Aider les producteurs à trouver les connaissances et les collaborateurs dont ils ont besoin serait une bonne chose pour promouvoir la conservation des habitats au Canada. Je pense qu'il y aura de meilleurs résultats si on travaille de cette façon.

M. Lawrence Toet: Selon vous, on devrait présumer que l'environnement a été protégé et en tirer une leçon qui pourrait servir ailleurs, au lieu de croire que si l'on n'agit pas immédiatement, l'espèce ne survivra pas. Après tout, elle survit dans cet environnement et ces conditions particulières. Plutôt que d'empêcher l'agriculteur ou l'éleveur de continuer les pratiques qu'ils utilisent, nous devrions en tirer des enseignements.

Est-ce un bon résumé de ce que vous avez dit?

Mme Fawn Jackson: Oui, merci.

M. Bob Lowe: De plus, je pense que c'est M. Farwell qui a parlé de la gestion d'écosystèmes plutôt que des espèces, et je pense que c'est très important.

M. Lawrence Toet: Merci monsieur Lowe. C'est excellent. En fait, j'arrivais à ce qu'a dit M. Farwell, parce que je voulais qu'il en parle un peu plus.

Vers la fin de votre exposé, vous avez dit que nous devrions penser, de façon plus globale, à la protection de l'environnement et des écosystèmes naturels, plutôt que de chaque espèce. J'espérais que vous nous en disiez plus à ce sujet, parce que c'est un élément important pour nous.

D'autres témoins nous ont également dit qu'aux termes de la Loi actuelle sur les espèces en péril, en protégeant une espèce, on en détruit parfois une autre, alors il faut avoir une meilleure vue d'ensemble.

M. Joe Farwell: Je ne sais pas si je peux présenter les choses mieux que vous ne l'avez fait. Il faut vraiment examiner tout le contexte et les conséquences de chaque action prise pour protéger une espèce par rapport à une autre. Si on protège l'écosystème, les espèces auront un endroit pour vivre.

M. Lawrence Toet: Excellent, merci.

Monsieur Lowe, j'aimerais revenir quelques instants sur les milieux humides. Vous avez parlé des terres des agriculteurs, des pâturages où vous travaillez, et des terres d'élevage. Il y a aussi des milieux humides, n'est-ce pas? Est-ce que la Cattlemen's Association est prête à travailler au rétablissement de milieux humides dans certains de ses pâturages?

• (0935)

M. Bob Lowe: Nous y serions ouverts, à tout le moins dans les pâturages naturels, il y a toujours des milieux humides. Il n'y a rien qui a vraiment changé.

M. Lawrence Toet: Oui, mais il y a beaucoup de milieux humides dans les régions provinciales, dans les Prairies, et beaucoup de ces milieux humides ont été drainés. Nous encourageriez-vous à songer à rétablir certains de ces milieux humides? Cela créerait un environnement naturel également favorable à...

Madame Jackson.

Mme Fawn Jackson: Je comprends votre question au sujet du rétablissement des milieux humides perdus dans les Prairies. Ce qui distingue véritablement les terres d'élevage, c'est que les milieux humides sont rarement drainés. Ils font partie de l'habitat. Ils font partie de la source d'eau pour les terres d'élevage, alors la proportion de terres drainées est en réalité très faible.

Cependant, notre organisation se concentre sur l'amélioration des zones riveraines. Nous travaillons avec Cows and Fish, une organisation albertaine qui collabore avec les éleveurs pour bien cerner l'état des zones riveraines, les conséquences des pâturages sur les zones riveraines contiguës, entre autres.

Si on croit que c'est nécessaire dans certaines régions, on peut apporter des améliorations et même songer au rétablissement, mais cela ne concerne pas vraiment les pâturages.

La vice-présidente (Mme Megan Leslie): Merci monsieur Toet.

Merci à nos témoins.

Nous allons poursuivre la discussion avec Mme Duncan.

Mme Kirsty Duncan (Etobicoke-Nord, Lib.): Merci, madame la présidente.

Je commencerai avec vous madame Granskou, vous avez beaucoup parlé des plans d'utilisation des terres et des évaluations environnementales. Auriez-vous une recommandation très précise pour le comité?

Que souhaiteriez-vous au sujet de la planification de l'utilisation des terres? Que pourrait faire le gouvernement fédéral pour mieux appuyer cette planification?

Mme Mary Granskou: Merci pour la question.

En fait, dans ma presse de bien utiliser mes 10 minutes, j'ai sauté la recommandation. Il y a actuellement un programme qui appuie la planification de l'utilisation des terres. C'est Affaires autochtones qui en est responsable. Il aide les Premières Nations dans les réserves, ce qui concerne des régions beaucoup plus petites que celles dont nous parlons et où les provinces travaillent dans plusieurs endroits au pays.

Notre recommandation serait d'ajuster le mandat pour financer les programmes provinciaux destinés à des régions plus vastes et aux intervenants concernés, que ce soit les entreprises des Premières Nations, les municipalités du Nord, les groupes environnementaux, ou autres.

Mme Kirsty Duncan: Merci. Je comprends.

Vous avez aussi dit que vous pensez à des plans de mise en oeuvre. Quelle recommandation feriez-vous au comité qui serait utile pour la mise en oeuvre, surtout pour les Premières Nations, par exemple?

Mme Mary Granskou: Il y a des endroits où le Canada est présent, comme dans les Territoires du Nord-Ouest.

L'une des questions qui est soulevée, et pour revenir à une question déjà posée... Nous devons faire en sorte que la capacité de mise en oeuvre existe. Par exemple, si le gouvernement fédéral ou le Canada participait à un plan d'utilisation des terres et faisait partie d'un accord de mise en oeuvre, cela ferait en sorte que les ressources soient disponibles à l'avenir, qu'il dirige le dossier ou pas. Souvent il y a d'autres partenaires qui veulent jouer un rôle d'intendance, et qui participent également à la mise en oeuvre. On en trouve des exemples dans différentes régions du pays.

Mme Kirsty Duncan: Vous avez parlé de la viabilité. Voudriez-vous dire quelque chose au sujet du financement?

Mme Mary Granskou: Au sujet du financement — et c'est un thème important pour nos autres collègues également —, nous pensons à des partenariats créatifs. Le pouvoir d'achat d'un dollar est le même pour tous. Nous vivons une époque très intéressante où nous pouvons proposer des partenariats stratégiques très innovateurs pour la conservation des habitats.

• (0940)

Mme Kirsty Duncan: Je comprends.

Monsieur Farwell, je vais poursuivre au sujet des partenariats. Quelles recommandations feriez-vous au comité — des recommandations très précises — sur la façon de vous aider à créer des partenariats?

M. Joe Farwell: Nous avons utilisé les plans environnementaux en agriculture pendant de nombreuses années. Ces plans sont nécessaires pour obtenir un appui financier du programme de qualité de l'eau en milieu rural. Poursuivre le développement et l'amélioration du plan environnemental en agriculture est une contribution importante que peut faire le gouvernement fédéral.

Mme Kirsty Duncan: Alors la recommandation serait de tirer parti du plan environnemental en agriculture.

M. Joe Farwell: Continuer d'appuyer le plan environnemental en agriculture et en tirer parti.

Mme Kirsty Duncan: Vous avez également parlé des terres marginales et du programme de qualité de l'eau en milieu rural. Avez-vous une recommandation à faire au comité concernant l'acquisition de terres pour restreindre l'aménagement?

M. Joe Farwell: Je n'ai pas de recommandation concernant notre bassin hydrographique.

Notre organisation possède beaucoup de terres, à savoir 20 000 hectares. Nous sommes dans un bassin hydrographique très fortement peuplé. Nous constatons que les propriétaires fonciers gèrent les terres aussi bien que nous. Les terres sont dans une communauté agricole active. Nous reconnaissons qu'elles doivent être drainées dans les endroits où on cultive. Acquérir plus de terres n'est peut-être pas une solution, et certainement pas dans le sud-ouest de l'Ontario.

La meilleure chose à faire est de collaborer avec ceux qui sont déjà propriétaires des terres pour mettre en oeuvre des pratiques de conservation.

Mme Kirsty Duncan: Vous avez parlé de terres marginales. Pourriez-vous nous en dire plus à ce sujet, s'il vous plaît?

M. Joe Farwell: Il y a une menace réelle, étant donné la valeur élevée des cultures à l'heure actuelle. Nous avons vu beaucoup de terres qui n'étaient pas travaillées. Il y a actuellement beaucoup d'équipement de drainage dans notre bassin hydrographique. Certaines des terres où l'agriculture n'était pas rentable il y a cinq ans pourraient devenir bientôt rentables. C'est une réalité à laquelle nous faisons face dans notre bassin hydrographique, et nous ne croyons pas qu'il y ait une solution facile et instantanée.

Nous offrons des incitatifs pour amener les gens à planter des forêts et à les protéger, dans le cadre de notre programme de qualité de l'eau en milieu rural, mais les incitatifs ne seront pas suffisants par rapport à la valeur très élevée du maïs et d'autres cultures.

Mme Kirsty Duncan: Alors, quelle serait votre recommandation pour le comité, s'il vous plaît?

M. Joe Farwell: D'offrir de l'aide locale, si possible, pour certains de ces biens et services environnementaux.

M. Lowe a dit que c'est la population qui profite de ces biens et services environnementaux; il serait donc approprié que la population en paie une partie.

Mme Kirsty Duncan: Ma dernière question s'adresse à M. Lowe.

Pourriez-vous présenter une recommandation précise au comité, s'il vous plaît? Vous avez parlé du manque de communication entre Agriculture Canada et Environnement Canada.

Mme Fawn Jackson: La semaine dernière, j'étais à Mexico pour assister à une réunion de la Commission de la coopération environnementale. Il s'agit d'un accord entre les États-Unis, le Mexique et le Canada. Par le passé, lorsque la réunion était tenue au Canada, il y avait quelqu'un d'Agriculture et Agroalimentaire Canada, une autre personne du Service canadien de la faune, de même que des organisations de producteurs. Chaque pays est représenté.

Je pense que lorsque nous sommes tous dans la même salle, nous avons beaucoup d'objectifs semblables. Il s'agit simplement de collaborer et de comprendre comment nous y prendre, de voir comment nous pouvons unir nos ressources et notre expertise; alors, c'est une nouvelle façon de penser, car il faut rassembler des gens qui ont des objectifs communs, même s'ils viennent de milieux différents. C'est une très belle occasion dont on peut tirer parti à l'avenir.

La vice-présidente (Mme Megan Leslie): Merci beaucoup.

[Français]

Monsieur Pilon, vous avez la parole.

M. François Pilon (Laval—Les Îles, NPD): Merci, madame la présidente.

Ma première question s'adresse à M. Farwell.

La rivière Grand est située dans votre territoire. C'est un territoire à développement résidentiel et à étalement urbain de haute densité. Quelles sont les répercussions du développement sur la faune, sur la flore et, surtout, sur les milieux humides dans cette région? Pensez-vous que la plupart des milieux humides peuvent être restaurés rapidement ou est-ce que cela varie, chaque situation étant différente?

● (0945)

[Traduction]

M. Joe Farwell: Merci.

Bien sûr, je crois que toutes les circonstances sont différentes. Comme il y a une forte population dans notre bassin hydrographique, cela a évidemment des conséquences sur les gens. Les gens vivent dans cinq grandes villes, et la plupart des terres le long du bassin hydrographique sont cultivées. Une grande partie de notre bassin hydrographique, il y a 200 ans, était composée de forêts, de milieux humides et de pâturages, comme une grande partie du pays, j'imagine. Je dirais qu'il y a certainement eu des conséquences.

Il y a des endroits où on peut rétablir les milieux humides. C'est faisable. Souvent, s'il y a une ville là où il y avait un milieu humide, on ne pourra pas le rétablir. Il est donc important d'avoir des endroits comme Luther Marsh et d'autres milieux humides semblables.

Nous avons aussi commencé à vraiment porter attention au rétablissement de corridors riverains afin que les espèces dans l'habitat puissent migrer le long des corridors. Par conséquent, de petites sections et zones tampons le long de nos rivières et de nos ruisseaux apportent des avantages supplémentaires parce qu'elles relient des parcelles d'habitat. Le sud-ouest de l'Ontario ne redeviendra jamais un milieu humide ou une forêt, mais nous pouvons faire de notre mieux pour protéger les milieux humides que nous avons et pour relier ceux que nous pouvons.

[Français]

M. François Pilon: J'ai une autre question pour vous. Lors de votre présentation, vous avez dit que votre office avait une approche intégrée, c'est-à-dire que celle-ci visait à protéger à la fois le milieu terrestre et le milieu aquatique. Pourriez-vous nous en dire plus sur cette approche? Recommandez-vous au gouvernement fédéral d'avoir une approche similaire?

[Traduction]

M. Joe Farwell: Je recommanderais assurément que le gouvernement fédéral adopte une approche semblable. Fondamentalement, nous sommes un organisme de gestion de l'eau, mais il y a longtemps que les gens ont reconnu qu'on ne peut pas gérer l'eau efficacement sans comprendre ce qui se passe dans le paysage. C'est pourquoi nous plantons des arbres, par exemple. Le ruissellement d'une terre agricole entièrement cultivée peut être d'une qualité très différente de celui d'une forêt ou d'une terre agricole où on fait un travail de conservation. Selon nous, il faut examiner les deux ensembles et, dans notre planification de la gestion de l'eau, nous tenons compte de l'eau et des terres. Si on essaie de séparer les deux, on ne pourra aider ni l'une ni l'autre.

[Français]

M. François Pilon: Madame Granskou, votre organisme s'est donné pour objectif de protéger les intérêts commerciaux durables et d'assurer les avantages économiques à long terme des collectivités du Nord. Selon vous, notre pays a-t-il progressé vers l'atteinte de ces objectifs?

[Traduction]

Mme Mary Granskou: Oui, nous avons certainement progressé. Si nous comparons la situation actuelle à celle d'il y a 10 ans, nous avons maintenant une vaste expérience pour ce qui est de proposer des solutions qui répondent aux besoins de tous les intervenants autour de la table. C'est très encourageant. Les accords d'intendance dans le sud du Canada ne datent pas d'hier. Dans le nord du pays, je pense qu'on crée de l'espace et qu'on acquiert de l'expérience pour ce même modèle, et cela nous encourage beaucoup.

[Français]

M. François Pilon: Il ne me reste que 30 secondes. Je continuerai au prochain tour.

[Traduction]

La vice-présidente (Mme Megan Leslie): Il vous reste presque une minute.

[Français]

M. François Pilon: Alors puisque j'ai presque une minute, je continue. Je serai bref.

Monsieur Lowe, chaque année, votre organisme décerne un prix d'intendance environnementale à un éleveur dont les pratiques de conservation dépassent les normes. Pouvez-vous nous parler un peu de celui qui a gagné ce prix cette année?

[Traduction]

M. Bob Lowe: Christoph Weder a été le récipiendaire de l'Alberta — je suppose que c'est ainsi qu'on le dirait. Je ne sais pas ce que vous voulez savoir. Il s'occupe d'une zone dans le nord de l'Alberta et, comme pour tous les candidats, nous ne jugeons pas nécessairement ce qui se fait maintenant, mais les améliorations qui ont eu lieu au cours des années, c'est-à-dire comment on a obtenu ces améliorations. Christoph a gagné parce que, de tous les candidats, il a fait la gestion la plus durable du point de vue environnemental.

• (0950)

Mme Fawn Jackson: Au terme d'une évaluation des espèces, on a trouvé environ 130 différentes sortes d'oiseaux sur leur propriété. Il y a un volume énorme de conservation de l'habitat qui se fait dans ces ranchs.

Merci pour cette question.

La vice-présidente (Mme Megan Leslie): Merci beaucoup. C'est impressionnant.

Nous allons passer à M. Lunney.

M. James Lunney (Nanaimo—Alberni, PCC): Merci, madame la présidente.

Merci à tous nos témoins d'être ici aujourd'hui.

Je vais commencer avec la rivière Grand. Après 75 ans, c'est la plus ancienne des 36 aires de conservation en Ontario. Récemment, d'après votre témoignage, on en a fait une rivière du patrimoine national. Toutes mes félicitations. Voilà un modèle très efficace de collaboration avec l'Office de protection de la nature de la rivière Grand.

J'ai vécu dans la région pendant 15 ans, mais je n'y habite plus depuis 20 ans. Je voulais dire qu'à l'époque, il y avait déjà eu un rétablissement étonnant de la rivière. Faire du canot sur la rivière Grand est maintenant une activité très populaire. C'est tout un autre monde que l'on voit lorsque l'on est sur l'eau et que l'on voyage le long de ce corridor.

Alors, ça fait plus de 20 ans que je suis parti. Quels sont les défis pour cette rivière aujourd'hui?

M. Joe Farwell: Nous avons beaucoup de défis à relever en ce qui concerne cette rivière. Nous nous en occupons dans le cadre d'un plan de gestion de l'eau, en collaboration avec les municipalités. Je dirais que le défi, c'est l'intensification. Il y a eu beaucoup d'aménagement urbain et, avec toutes les eaux usées qui sont traitées et les effluents qui se déversent dans la rivière, cela devient très difficile pour la rivière de tout assimiler. Les municipalités font des merveilles en mettant à niveau les usines de traitement de l'eau. Nous devons continuer de collaborer avec les agriculteurs pour limiter les nutriments qui ruissellent dans les cours d'eau. Nous avons une très bonne relation avec eux, alors nous demeurons optimistes à ce sujet.

L'une des difficultés pour la rivière Grand à l'heure actuelle — et je pense que vous verrez le même phénomène ailleurs au pays —, ce sont les changements climatiques radicaux qui semblent se produire. On passe de périodes très sèches, comme l'an dernier, à des périodes très humides. Cela devient difficile lorsqu'il faut gérer un système comme la rivière Grand avec un espace de réservoir limité pour accueillir tout le ruissellement du printemps et un volume limité d'eau qui est versé pendant l'été. La rivière Grand est un système hautement géré. La neige s'accumule par le ruissellement dans les réservoirs et se déverse pendant l'été; il n'y a donc pas que les affluents des usines de traitement des eaux usées qui se déversent dans la rivière.

Bref, je dirais que les plus grands défis pour la rivière sont l'intensification et les variations climatiques.

M. James Lunney: Merci. Maintenir le niveau et le débit de l'eau sera un défi permanent.

Mes collègues se sont déjà servis de votre modèle efficace avec très peu d'argent sur une longue période, une décennie. Trente-quatre millions de dollars, c'est un montant considérable, mais il y a 5 000 projets de protection de l'eau, et le total des subventions devait apporter leurs contributions. Là encore, il y a l'élément du partenariat. En raison de la longueur et de la difficulté du travail dans ce dossier, on a l'assentiment de la collectivité, et le terme « partenariat » en fait quelque chose de viable. D'après ce que nous entendons, c'est un modèle très efficace.

Mary Granskou, vous avez, vous aussi, parlé de partenariats créatifs. Vous avez établi un groupe extraordinaire de gens qui se sont rassemblés autour de l'Initiative boréale canadienne; un vaste éventail de gens se sont rassemblés afin de créer la coalition et d'élaborer l'accord. Qu'en est-il maintenant? Ces partenaires se réunissent-ils toujours de façon régulière afin d'aborder certaines questions, ou est-ce la direction de l'institution qui met en oeuvre la vision qui a été créée initialement?

Mme Mary Granskou: Merci de votre question.

Pour ce qui est de la façon dont la vision est mise en oeuvre, il y a des réunions deux fois par an, et nous cherchons constamment à renouveler la composition de notre groupe. Chacun des membres dispose de son propre plan d'action concernant son propre domaine ou champ de travail, qu'il s'agisse d'une entreprise, d'une collectivité ou d'une ONG. On passe maintenant à un modèle de financement qui permettra de lancer des projets que l'on peut appuyer de façon très précise. On continue donc à évoluer, car si l'on n'évolue pas, on suscite moins d'intérêt et on obtient moins d'appui. C'est donc quelque chose que nous faisons de façon continue, y compris dans des secteurs pour lesquels nous n'avons pas de membre.

Par exemple, en Colombie-Britannique, le secteur minier est crucial. Nous entretenons donc un dialogue très actif sur cette question, par exemple.

• (0955)

M. James Lunney: Vous couvrez une zone immense habitée par une faible population. Je pense que l'engagement actif sera une nécessité continue.

La vice-présidente (Mme Megan Leslie): Nous concluons sur ce point.

M. James Lunney: J'en arrivais tout juste à une excellente question.

La vice-présidente (Mme Megan Leslie): Cinq minutes, c'est court. Peut-être que l'un de vos collègues pourra poser votre question pour vous.

Monsieur Choquette.

[Français]

M. François Choquette (Drummond, NPD): Merci beaucoup, madame la présidente.

Je remercie les témoins.

J'aimerais rappeler une chose. Cela m'a peut-être échappé, mais je n'ai pas encore entendu parler de changements climatiques. La semaine passée à la Chambre, le NPD a présenté une motion sur les changements climatiques, laquelle a été mise aux voix hier. Je pense que cet élément est vraiment important. Si notre plan national de conservation des habitats ne parle pas des changements climatiques, ce sera impossible.

Malheureusement, en cinq minutes, je n'ai pas beaucoup de temps pour en parler, mais je voulais cependant mentionner qu'il est vraiment important de s'attaquer aux changements climatiques.

À cet égard, madame Granskou, vous avez mentionné qu'en 2007, je pense, 1 500 scientifiques du monde entier ont manifesté leur appui aux objectifs de la Vision pour la conservation de la forêt boréale. Pouvez-vous nous rappeler un peu ce qu'étaient ces objectifs et nous dire s'ils sont en voie d'être atteints? Le gouvernement fédéral pourrait-il faire des choses pour accélérer ou faciliter l'atteinte des objectifs de la Vision pour la conservation de la forêt boréale?

[Traduction]

Mme Mary Granskou: Merci beaucoup.

Les choses ont considérablement avancé. Par exemple, à l'échelle provinciale, plusieurs provinces ont pris l'initiative d'adopter véritablement la vision de promouvoir, dans le cadre d'un modèle d'intendance, les objectifs nécessaires au développement d'environ la moitié du territoire et d'envisager la possibilité d'instaurer des régimes de conservation pour l'autre moitié du territoire. L'un des facteurs constitue, en fait, les changements climatiques, car nous devons assurer une gestion orientée sur l'avenir, assortie de solutions dynamiques couvrant de vastes zones, si nous souhaitons maintenir les emplois, l'économie et les espèces.

Le Québec est un excellent exemple. On y trouve le Plan Nord. C'est une initiative très ambitieuse qui a été lancée par le premier ministre Charest. Ce projet est maintenant entre les mains du gouvernement de Mme Marois; l'initiative a donc été préservée. On en redéfinit les paramètres. Dans ce contexte, on élabore constamment des initiatives visant à promouvoir les objectifs fixés de façon très rigoureuse.

Donc, on peut difficilement être plus ambitieux que cela, lorsqu'un gouvernement adopte ce type d'initiative. Désolée, j'ai probablement

dépassé mon temps, mais comment le gouvernement fédéral peut-il apporter de l'aide? Je pense qu'il peut tout d'abord appuyer l'aménagement du territoire. Selon moi, c'est l'une des mesures les plus importantes que le gouvernement fédéral pourrait prendre à l'heure actuelle.

Merci.

[Français]

M. François Choquette: Serait-ce votre recommandation principale?

[Traduction]

Mme Mary Granskou: Oui.

[Français]

M. François Choquette: C'est parfait, je vous remercie beaucoup.

À cet égard, j'aimerais revenir sur les importants outils relativement à la conservation des espèces. Je pense que vous en avez parlé lors de votre troisième recommandation. Vous avez parlé premièrement de la stabilité de la Loi sur les espèces en péril. Il ne faut donc pas rouvrir cette loi, n'est-ce pas?

[Traduction]

Mme Mary Granskou: Oui, ce que nous disons, c'est qu'il nous faut du temps. Par exemple, un certain nombre de provinces en sont à une étape très avancée de la réalisation d'un plan d'action pour différentes espèces. Il y a des tables de concertation en cours. Je vais vous donner un exemple provenant du Québec. Vous savez qu'un certain nombre de dirigeants de Premières Nations du Nord cherchent à définir collectivement une stratégie de collaboration entre les différentes Premières Nations. Les mesures qui sont prises là-bas représentent une étape historique.

À d'autres endroits, des accords commencent à prendre forme afin de pouvoir aller de l'avant, de façon concrète, grâce à des plans d'action à l'échelle régionale. Tout ce que nous disons, c'est qu'il faut permettre cette mise en oeuvre. C'est vraiment un point essentiel.

• (1000)

[Français]

M. François Choquette: C'est très bien.

Vous avez aussi parlé des évaluations environnementales. Bien sûr, nous avons eu ici la malchance de voir la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale être en partie dénaturée. De plus, on lui a enlevé de la force, au point où elle ne permet pas d'évaluer les projets de façon convenable ni d'avoir des consultations appropriées.

Vous représentez plusieurs groupes, dont les Premières Nations. Cela démontre l'importance de ce que devrait faire une bonne évaluation environnementale. Cela veut dire s'asseoir avec les groupes concernés et mettre en oeuvre quelque chose qui sera bon pour tous.

Est-ce aussi ce que vous recommanderiez pour avoir de bonnes évaluations environnementales?

[Traduction]

La vice-présidente (Mme Megan Leslie): Je vous demanderais de formuler une réponse rapide, car nous sommes à court de temps.

Mme Mary Granskou: Très rapidement, je dirais que c'est ce qui est essentiel pour s'assurer que les évaluations qui seront faites avec les provinces seront les bonnes solutions — et c'est maintenant plus important que jamais.

La vice-présidente (Mme Megan Leslie): Monsieur Storseth, la parole est à vous.

M. Brian Storseth (Westlock—St. Paul, PCC): Merci, madame la présidente. Si je puis me permettre, c'est rafraîchissant de vous voir occuper le fauteuil.

Des voix: Oh, oh!

M. Brian Storseth: Merci à tous nos témoins.

Madame Granskou, je vous remercie énormément d'avoir parlé du Cercle de feu et de l'importance de cette découverte minérale pour notre pays et pour les collectivités des Premières Nations de cette région. Vous avez beaucoup parlé de la nécessité de s'assurer que tous les paliers de gouvernement collaborent afin de s'assurer d'obtenir le résultat final adéquat. Vous avez également beaucoup parlé de l'aménagement du territoire et de l'importance de celui-ci.

D'après ce que je comprends, l'aménagement du territoire est un dossier dont s'occupent principalement les gouvernements provinciaux. Seriez-vous prête à dire que dans certains cas comme celui-ci, le financement provenant du fédéral serait mieux mis à profit s'il était acheminé directement aux provinces pour que celles-ci élaborent des solutions?

Mme Mary Granskou: L'aide pourrait être acheminée directement vers les provinces, mais, ce qui est encore plus important, et ce que nous recommandons, c'est que cette aide acheminée vers les processus dans le cadre desquels les provinces, les Premières Nations et d'autres intervenants collaborent. Ce serait une condition préalable à cette aide. Parce que s'il n'y a pas d'accord de partenariat, on ne parviendra pas à avancer vers le résultat.

Je ne sais pas si ça répond à votre question.

M. Brian Storseth: Oui, absolument. Mes questions s'articulent quelque peu autour des besoins en électricité dans cette zone et dans cette région. Vous avez absolument raison: c'est un objectif pour lequel les provinces et les collectivités des Premières Nations doivent collaborer.

Merci de votre réponse.

Monsieur Lowe, seriez-vous d'accord pour dire que les producteurs constituent la première ligne de défense pour ce qui est de la conservation de l'habitat?

M. Bob Lowe: Absolument. Ce sont les gens qui sont sur le terrain.

M. Brian Storseth: Donc, lorsqu'on parle de cela, je pense que c'est important — et cela a été soulevé à plusieurs reprises — que l'on respecte les droits des propriétaires fonciers, en s'assurant que l'on collabore étroitement avec les producteurs afin de respecter ces droits et de créer davantage d'incitatifs, plutôt que des règlements.

Est-ce là quelque chose dont vous et les éleveurs de bétail canadien conviendriez?

M. Bob Lowe: Oui, c'est notre objectif. Pour que quelque chose réussisse, cela doit être fondé sur des incitatifs, et non pas sur des règlements.

M. Brian Storseth: Avez-vous un exemple d'incitatif efficace dans ce domaine au cours des dernières années?

Mme Fawn Jackson: Oui. Je pense que cela peut être effectué sous forme de reconnaissance ou sous forme de versement.

En Colombie-Britannique, il y a un programme qui paye les agriculteurs pour... On vient de le mettre sur pied pour les espèces en péril. Il y a les programmes ALUS dans l'ensemble du Canada, c'est-à-dire les programmes de services de diversification des modes d'occupation des sols, qui payent aussi les agriculteurs.

La clé, c'est qu'on ne veut pas que toute espèce en péril ou tout habitat devienne un fardeau pour le producteur, car s'ils n'en veulent pas sur leur terre en raison du risque que cela représente pour leurs activités sur cette terre, c'est un énorme problème pour chacun d'entre nous. Nous souhaitons nous assurer qu'ils comprennent que leurs droits de propriété privée sont respectés. C'est le genre de climat qui permet d'aller de l'avant.

• (1005)

M. Brian Storseth: Je suis tout à fait d'accord avec vous pour ce qui est du respect des droits de propriété privée.

Quel serait, selon vous, le palier de gouvernement le plus à même de collaborer avec les producteurs locaux sur ce sujet? Cela devrait-il se faire au niveau municipal, au niveau provincial ou au niveau transnational, pour que les mêmes règles s'appliquent à tout le monde?

Mme Fawn Jackson: Au cours de la dernière année, nous avons examiné de près des programmes de services visant les écosystèmes afin de tenter de déterminer quelle politique nous souhaitons y appliquer et en vertu de quels principes nous appuierions maintenant un programme. L'un des principaux éléments est que cet effort doit être déployé à l'échelon local, donc au niveau municipal.

Cependant, lorsque j'ai parlé aux nombreuses organisations qui ont tenté de mettre en branle des activités, je leur ai demandé: « Qu'est-ce qui aurait pu vous aider à vous mettre sur pied? Quels ont été vos principaux obstacles? » Un grand nombre d'entre elles ont indiqué des réponses comme le simple fait de rassembler des gens dans une salle, d'engager un membre du personnel et d'avoir quelqu'un de compétent sur qui compter.

C'est de là qu'émanent nos recommandations, à savoir la création d'un fonds de stimulation auprès duquel ces programmes régionaux pourraient faire une demande. Il se peut que ces organisations aient besoin de quelque chose comme 60 000 \$ pour commencer leurs activités. Ensuite, elles seraient autonomes pour ce qui est de rassembler des partenaires. Nous pensons que ce serait un moyen très efficace d'utiliser le financement du gouvernement afin de partir du bon pied.

M. Brian Storseth: Je pense que c'est un excellent point.

Combien de temps me reste-t-il?

La vice-présidente (Mme Megan Leslie): Votre temps est écoulé, et cela inclut votre compliment. Nous sommes assez rigoureux ici.

Merci à tous. C'est une excellente discussion; nous revenons maintenant à Mme Quach.

[Français]

Mme Anne Minh-Thu Quach: Merci, madame la présidente.

Mes prochaines questions s'adressent à Mme Jackson.

Vous avez dit plus tôt qu'on drainait rarement les terres humides. Vous dites qu'il serait plus intéressant de travailler avec les éleveurs bovins pour qu'ils comprennent davantage comment fonctionnent les évaluations environnementales et comment protéger les zones riveraines relativement aux zones de pâturage.

Monsieur Lowe, vous avez aussi parlé de créer un fonds commun pour les agriculteurs afin de mettre en place de meilleures pratiques environnementales sur les terres agricoles.

J'ai rencontré un groupe d'agriculteurs qui disaient que pour mettre en place de meilleures pratiques agricoles, il fallait que le gouvernement fédéral investisse davantage dans la recherche et dans l'innovation technologique. Pourriez-vous en dire un peu plus à ce sujet? Comment pourrait-on venir en aide aux agriculteurs pour que les terres, les habitats et les écosystèmes soient mieux protégés? En même temps, pensez-vous que cela pourrait faire en sorte que les bovins et les bêtes soient en meilleure santé et apportent plus à l'économie locale, régionale et peut-être même pancanadienne?

[Traduction]

Mme Fawn Jackson: Vous soulevez un excellent point pour ce qui est de la recherche. On ne peut pas élaborer de pratiques exemplaires de gestion tant qu'on ne sait pas ce qu'on devrait faire et comment on devrait le faire. Je pense que la recherche et l'innovation sont toujours un bon investissement; c'est donc quelque chose que nous appuyons très certainement.

Vous avez parlé de la façon de gérer les zones riveraines et les zones de pâturage et de la façon dont on élabore des pratiques exemplaires de gestion. Je pense que c'est très important. C'est un domaine dans lequel notre secteur agricole a besoin d'aide. Comme je l'ai indiqué tout à l'heure, il est très difficile de gérer une multitude de ressources. Non seulement il faut savoir comment s'occuper de ces animaux, mais il faut aussi savoir comment les commercialiser. On doit aussi savoir comment s'occuper de sa zone riveraine et de ses espèces en péril, et la liste continue.

Vous pouvez imaginer que pour une exploitation agricole familiale — la taille moyenne d'un cheptel au Canada est d'à peine plus de 60 têtes et est géré par une famille —, c'est beaucoup de choses dont il faut tenir compte; par conséquent, de l'aide dans ces domaines en matière de recherche, en matière d'extension, fait partie intégrante des efforts de conservation et d'agriculture à l'avenir.

Cela répond-il à votre question?

[Français]

Mme Anne Minh-Thu Quach: Oui, c'est très utile, merci.

Ma prochaine question s'adresse à Mme Granskou.

Vous avez aussi abordé la question du mécanisme de protection des habitats. On sait que dans son dernier budget, le gouvernement fédéral a apporté une modification à la protection de l'habitat du poisson, par exemple.

Pensez-vous que le fait de porter atteinte à la protection environnementale, d'enlever les évaluations environnementales et de diminuer la protection des lacs et des rivières peut avoir des répercussions sur la biodiversité? J'imagine que c'est le cas pour la forêt boréale, parce qu'il y a aussi des fleuves, des lacs et des rivières. Comment cela peut-il avoir un effet sur la protection des habitats et des écosystèmes qui se trouvent dans la forêt boréale?

● (1010)

[Traduction]

Mme Mary Granskou: Tout d'abord, je tiens à dire que les pêches ne sont pas mon domaine d'expertise. La dernière chose que je veux faire est de formuler des observations sur quelque chose pour lequel je ne suis pas qualifiée.

Pour ce qui est de la façon dont on peut aller de l'avant, le Canada est une fédération. Il s'agit d'une combinaison de régimes fédéraux, provinciaux, régionaux et municipaux. C'est la combinaison de tous ces échelons qui sera la clé dans une région précise.

Une chose que j'aimerais souligner, c'est que le milieu boréal à certains endroits est constitué à moitié d'eau. Il s'agit donc

énormément de gérer un territoire et de promouvoir des pratiques exemplaires qui reconnaissent le travail qu'on effectue fonctionne sur toute une zone. Par exemple, dans le Nord de l'Ontario, lorsqu'on pense à la construction d'une route à travers un territoire ou un plan d'eau, il s'agit d'une route, mais il faut l'envisager — et je m'excuse de la comparaison — comme une infrastructure moitié route moitié pont, dans les faits. C'est un type de territoire très complexe et très dynamique en matière d'ingénierie.

Ce sont les décisions que nous prenons, et le fait d'appuyer ces décisions est absolument fondamental à la viabilité à long terme de toute solution ou infrastructure.

La vice-présidente (Mme Megan Leslie): Merci beaucoup.

Nous laissons maintenant la parole à M. Woodworth.

M. Stephen Woodworth (Kitchener-Centre, PCC): Je vous remercie, madame la présidente.

Je remercie tous les témoins, et je souhaite une bienvenue particulièrement chaleureuse à M. Farwell.

Je vous suis reconnaissant de votre présence et je tiens à vous transmettre les regrets de notre président, M. Harold Albrecht. Il était impatient d'entendre votre témoignage, mais il avait d'autres engagements incontournables et il n'a pas pu venir.

J'ai à poser des questions qui peuvent sembler un peu techniques. Je vais surtout, si vous le permettez, m'adresser à M. Farwell. J'aimerais d'abord savoir si l'Office de protection de la nature de la rivière Grand a collaboré avec le Programme national d'analyse et de rapport en matière de santé agroenvironnementale, le PLARSA, s'il a tiré parti de ces travaux ou s'il y a contribué.

À entendre votre témoignage, je ne savais pas à quel point l'office participait à la planification agricole, et je ne sais pas si c'est un outil qui peut vous être utile. J'espère ne pas trop vous mettre sur la sellette en vous posant cette question.

M. Joe Farwell: Je peux, en tout cas, confirmer que je ne connais pas l'acronyme; alors, je ne pense pas que nous ayons collaboré avec ce programme.

M. Stephen Woodworth: Alors, peut-être que je vous enverrais de l'information, parce que j'aimerais bien que cela puisse se faire.

Vos commentaires sur le plan environnemental de la ferme a piqué mon intérêt. Là encore, l'acronyme a changé. J'espère que cela n'a rien changé au programme. Vers le 1^{er} avril 2009, c'est devenu le Programme de gérance agroenvironnementale Canada-Ontario. Je me demandais si vous le saviez.

M. Joe Farwell: Absolument. Nous participons encore à ce programme. D'après ce que je crois comprendre, l'une des caractéristiques du programme, c'est que les agriculteurs participent à des ateliers pour dresser leurs plans environnementaux. Il y a donc un apprentissage et un engagement, quand on participe à un atelier. De là, on peut obtenir des fonds pour apporter des améliorations aux caractéristiques environnementales de la terre.

M. Stephen Woodworth: Est-ce que l'Office de protection de la nature de la rivière Grand joue un rôle direct dans ce genre de programmes d'intendance qui s'adressent aux agriculteurs?

● (1015)

M. Joe Farwell: Oui, absolument. Nous n'offrons pas les ateliers de planification sur le plan agroenvironnemental — ceux-là sont offerts par divers groupes —, mais nous jouons un rôle. Une des exigences de nos programmes de financement, c'est la participation au plan agroenvironnemental; alors, nous en connaissons très bien la mécanique.

M. Stephen Woodworth: Très bien. Je voulais aussi vous interroger sur le programme de qualité de l'eau en milieu rural de l'Office de protection de la nature de la rivière Grand. J'ai remarqué qu'il est réalisé conjointement par les trois ordres de gouvernement. Pourriez-vous me dire quelle est la nature de la participation du gouvernement du Canada dans ce programme que dirige l'office?

M. Joe Farwell: Le gouvernement du Canada ne fournit pas de soutien financier direct. Le financement est accordé par des partenaires municipaux par l'entremise du plan agroenvironnemental, et c'est pourquoi le soutien continu de ce plan reste primordial.

M. Stephen Woodworth: Très bien. J'avais l'impression que le programme de qualité de l'eau en milieu rural, par le contrôle qu'il exerce sur la quantité d'engrais et de fumier qui sont déversés dans la rivière Grand, pourrait avoir des répercussions sur la santé des Grands Lacs, et particulièrement le lac Érié. Est-ce que je me trompe?

M. Joe Farwell: Non, vous avez raison, et c'est le principal attrait de la participation du groupe fédéral au débat sur notre plan de gestion de l'eau; par conséquent, le gouvernement fédéral est représenté dans l'élaboration d'un plan du bassin hydrographique, en raison de son intérêt pour le lac Érié.

M. Stephen Woodworth: J'espère que notre comité pourra entreprendre une étude du bassin hydrographique des Grands Lacs en général et, s'il le fait, nous pourrions peut-être vous inviter à revenir nous en parler un peu.

Je m'intéresse également au travail qu'a fait l'Office de protection de la nature de la rivière Grand sur les espèces, et je me souviens d'un programme que soutenait le gouvernement fédéral qui visait à protéger ou à rétablir la population d'aigles vivant dans la région du bassin hydrographique de la rivière Grand. Est-ce exact?

M. Joe Farwell: Nous nous occupons d'un très large éventail de programmes et nous cherchons à obtenir des sources de financement là où nous le pouvons, mais celui-là ne me semble pas familier.

M. Stephen Woodworth: D'accord. Il touche à la gestion des écosystèmes dont je voulais parler, parce qu'il peut être bon, parfois, de s'intéresser à des espèces en particulier. Mais, si j'ai bien compris, vous dites aussi qu'il pourrait être avantageux d'adopter une démarche axée sur les écosystèmes de façon plus générale, n'est-ce pas?

M. Joe Farwell: Absolument...

La vice-présidente (Mme Megan Leslie): Si vous voulez bien fournir une réponse très brève, ce serait parfait.

M. Joe Farwell: Oui.

M. Stephen Woodworth: Très bien, nous n'avons plus de temps. J'aimerais approfondir la question, mais...

La vice-présidente (Mme Megan Leslie): Allez-y, la réponse a été brève.

M. Stephen Woodworth: J'aurais quelques autres questions à poser, mais je m'en tiendrai à cela pour l'instant.

Je vous remercie.

La vice-présidente (Mme Megan Leslie): Merci.

On ne peut pas toujours prédire ce qui arrivera avec les votes, mais il semble moins probable que nous soyons appelés à voter; alors, il se peut très bien que nous n'ayons pas à écouter notre réunion, aujourd'hui.

C'est maintenant au tour de Mme Rempel. Peut-être que vous voudrez poursuivre dans la même veine que M. Woodworth, ou peut-être pas. À vous d'en décider.

Mme Michelle Rempel (Calgary-Centre-Nord, PCC): Merci, madame la présidente.

C'est ce qui met du piquant dans la vie: on ne sait jamais ce qui va arriver.

Madame Granskou, vous avez fait plusieurs observations et j'aimerais vous donner l'occasion d'en expliquer certaines plus en profondeur. Vous et d'autres représentants de votre organisation avez déjà comparu devant le comité et à mon avis, s'il y a une chose dont nous sommes reconnaissants, ce sont les efforts qui ont été déployés pour créer un partenariat. Votre organisation y est parvenue.

L'une des questions qui nous intéressent, en ce moment, porte sur les pratiques exemplaires en matière de conservation de l'habitat, et vous aurez remarqué qu'un thème revient souvent dans les questions qui sont posées à tout le monde, à savoir comment on peut entretenir un paysage exploité. Comment peut-on à la fois reconnaître les exigences économiques liées à nos terres et équilibrer ces exigences avec la nécessité de conserver l'habitat?

Pouvez-vous, brièvement, expliquer au comité comment ce partenariat a pu être mis sur pied? Comment votre organisation est-elle parvenue à amener tous ces groupes d'intérêts disparates à participer à un dialogue dépolitisé? Pouvez-vous nous parler aussi de certaines des pratiques exemplaires appliquées pour préserver ce partenariat?

Mme Mary Granskou: Bien sûr. Je vous remercie pour cette question.

Le partenariat est en fait né de la multiplication des conflits. Donc, en fait, ce sont les conflits qui ont été le catalyseur pour toutes les parties à ce dialogue initial; c'est ce qui les a poussés à se demander comment elles pouvaient travailler ensemble, bien avant qu'un cadre soit établi, à savoir notre document de consensus. Les solutions, à l'époque, n'étaient pas très évidentes, et certains membres du groupe, de tous les milieux, faisaient preuve d'un ferme leadership. Que ce soit le secteur des ressources, les Premières Nations ou les organismes de conservation, tous voulaient trouver des solutions. Par conséquent, le cadre est né de ce désir d'atteindre certains objectifs.

Le partenariat a été consolidé par l'expérience directe et les résultats. Les résultats que nous avons observés font avancer la démarche collective; alors, plus on voit de plans d'aménagement des terres être mis en oeuvre... Ce ne sera pas des solutions idéales, mais elles témoignent d'ententes conclues pour trouver un moyen de satisfaire les intérêts et de progresser vers les objectifs communs. Nos membres en Alberta se sont beaucoup intéressés au plan régional du cours inférieur de la rivière Athabasca et ils ont fait des recommandations à cet égard.

Nous espérons beaucoup voir de nouvelles pratiques mises en oeuvre, et nous comptons éclairer cette démarche dans le cadre de nos efforts pour répondre aux questions.

• (1020)

Mme Michelle Rempel: Poussons un peu plus loin. Qui a rassemblé ce groupe à l'origine? Quelle a été l'étincelle, le point de départ de la discussion en vue de former un partenariat? Est-ce qu'il y a eu une situation particulière? Je pose la question par pure curiosité, parce que le groupe semble être efficace.

Mme Mary Granskou: Oui. Comme je le disais, certains chefs de file avaient l'impression qu'ils devaient y avoir un autre moyen de s'y prendre et ils voulaient faire l'essai du modèle. Est-ce qu'une approche sectorielle, qui repose sur une base élargie pourrait être efficace dans un paysage si vaste? Cela a vraiment été une grande expérience.

Mme Michelle Rempel: Pour revenir à ce que vous disiez, au sujet de l'aménagement du territoire, depuis deux ou trois ans, un sujet revient souvent sur le tapis, à notre comité. Quand on pense aux évaluations des effets cumulatifs, surtout en ce qui concerne la gestion de l'habitat, pensez-vous que la meilleure approche est d'inscrire ces évaluations dans un cadre d'aménagement du territoire, parce que cela peut éclairer l'élaboration des politiques, plutôt que de les faire au cas par cas?

Mme Mary Granskou: Je vais vous donner un exemple concret. Ce n'est pas que je tiens à toujours revenir à l'Ontario, mais je pense au Cercle de feu, parce qu'on commence à en parler. Qu'est-ce qu'il nous faut? Il faut un plan d'aménagement du territoire, et la province s'est engagée à en dresser un. Il faut un soutien financier pour le réaliser, et il s'agit là d'un défi. Il faut une évaluation environnementale qui mettra les choses au clair pour toute la région, de sorte que les décisions appropriées puissent être prises et les renseignements appropriés puissent être rassemblés pour éclairer ces décisions. Il faut aussi une tribune pour le dialogue entre la province et les Premières Nations.

Nous espérons que certaines mesures seront prises de façon concrète, très bientôt. Il faut tous ces éléments pour qu'il y ait des progrès. Il n'y a pas de solution unique, mais c'est ainsi que les solutions s'emboîtent pour former un tout cohérent.

Mme Michelle Rempel: Très bien, je vous remercie.

La vice-présidente (Mme Megan Leslie): Votre temps est écoulé, je regrette.

Mme Michelle Rempel: Vraiment? Je ne vous ai pas fait de compliments, et vous m'interrompez quand même.

Un voix: Ça ne marche pas.

La vice-présidente (Mme Megan Leslie): C'est maintenant au tour de Mme Duncan, qui a aussi cinq minutes.

Mme Kirsty Duncan: Merci, madame la présidente.

Madame Granskou, je serai brève. Recommanderiez-vous au comité que la Loi sur les espèces en péril soit stabilisée, c'est-à-dire qu'elle soit mise en oeuvre au lieu d'être rouverte?

Mme Mary Granskou: Oui, et nous ne disons pas que ça ne doit jamais arriver, mais actuellement, nous en sommes à nos premiers pas, en matière d'élaboration de solutions pour les terres.

Mme Kirsty Duncan: Je vous remercie.

Monsieur Lowe, vous avez dit qu'il pourrait être utile d'avoir un fonds pour l'habitat en vertu de la Loi sur les espèces en péril. Avez-vous une recommandation précise à faire au comité?

Mme Fawn Jackson: Bien sûr. Certaines des organisations dont nous avons parlé, et avec lesquelles nous travaillons, demandent un soutien financier dans le cadre du fonds de gérance des habitats. Elles ont souligné, entre autres, qu'il serait vraiment bon qu'une partie de ce fonds soit directement réservée à l'agriculture qui, selon eux, présente un potentiel extraordinaire.

Aussi, elles s'inquiètent parce que beaucoup d'entre elles sont assez modestes, et il faut beaucoup de paperasserie pour pouvoir accéder à certains fonds. Il leur serait très utile qu'on puisse améliorer ce processus.

•(1025)

Mme Kirsty Duncan: Merci, madame Jackson.

Monsieur Farwell, M. Woodworth a dit qu'il y a eu changement au programme en 2009. Au début, vous parliez du programme agroenvironnemental. Avez-vous une préférence?

M. Joe Farwell: Non, je n'ai pas la moindre préférence. Je ne pense pas que le programme, en tant que tel, ait beaucoup changé, seulement son mode de prestation et son titre. Mais nous n'avons pas vraiment de préférence.

Mme Kirsty Duncan: Mais vous voudriez néanmoins qu'il soit élargi. Est-ce bien votre recommandation?

M. Joe Farwell: Nous aimerions encore qu'il soit élargi.

Mme Kirsty Duncan: Je vous remercie.

Vous avez aussi parlé de fluctuation des niveaux d'eau. Ce problème n'est pas l'apanage de la rivière Grand, l'eau étant aussi basse dans les Grands Lacs, sans compter la diminution des précipitations dans les Prairies, et tout cela est lié aux changements climatiques. Avez-vous une recommandation précise à faire au comité?

M. Joe Farwell: Ma recommandation, c'est que le pays s'efforce de comprendre ce qui se passe, et pour cela, il faut recueillir des données. Dans le bassin de la rivière Grand, nous réagissons en observant le régime des pluies et les changements connexes qui pourraient survenir dans la modélisation. Je pense que cela doit se faire à l'échelle nationale et, très franchement, la surveillance en est probablement un élément clé.

Mme Kirsty Duncan: Donc, plus d'activités de recherche et de surveillance à l'échelle nationale. C'est ce que vous recommandez?

M. Joe Farwell: Oui, certainement.

Mme Kirsty Duncan: D'accord. Je vous remercie.

Monsieur Lowe et madame Jackson, vous avez parlé de problèmes véritables pour les zones riveraines et les Prairies. Que voudriez-vous recommander au comité pour vous aider à conserver ces zones. Des recommandations précises, votre liste de vœux, en quelque sorte?

Mme Fawn Jackson: En fait, je pense que notre liste de vœux revient au fonds de gérance de l'habitat et à l'établissement d'un programme de services des écosystèmes. Nous pourrions ainsi vraiment exploiter la possibilité d'amener les terres agricoles à produire les services que souhaite toute la population.

M. Bob Lowe: On a mené une étude, à l'ouest de Calgary, sur la gestion des zones riveraines et les avantages concrets qu'elle représente pour l'approvisionnement en eau de la ville de Calgary. Des chiffres ont pu être établis, au point qu'un type a même pu dire exactement combien il en coûterait à chaque résident de Calgary, chaque année, dans les taxes foncières, si certaines mesures étaient prises en lien avec les zones riveraines. Ce que nous aimerions donc, c'est peut-être que le gouvernement fédéral fasse la publicité des mesures qu'on peut prendre pour soutenir la santé des écosystèmes ou la gestion des zones riveraines, rien que, par exemple, par la gestion des pelouses.

Mme Kirsty Duncan: C'est tout ce que vous demandez, une campagne de sensibilisation? Ou est-ce qu'il pourrait vous offrir un certain soutien pour que vous puissiez poursuivre vos activités?

M. Bob Lowe: Si on entrait dans la sphère des services des écosystèmes, la première chose qu'il faut, c'est un marché. Le gouvernement fédéral, selon nous, serait le facilitateur du marché de n'importe lequel des services, que ce soit l'eau, l'air pur, les espèces ou peu importe.

La vice-présidente (Mme Megan Leslie): Merci beaucoup.

Nous poursuivons. C'est à nouveau le tour de M. Storseth.

M. Brian Storseth: Merci beaucoup, madame la présidente.

Madame Granskou, vous avez parlé d'aménagement du territoire. Chaque province est différente de l'autre. Pouvez-vous nous donner des exemples d'aménagement du territoire qui, selon vous, ont été fructueux?

Mme Mary Granskou: Bien entendu.

De nouveaux modèles voient le jour, et il y a des modèles qui sont actuellement mis en oeuvre. Mentionnons celui de la Nation inue de Terre-Neuve, qui travaille au Labrador à se préparer pour les résultats de la planification du Québec, qui a adopté une approche stratégique appelée le Plan Nord. L'Ontario a pris d'importants engagements. Certains plans ont été mis en oeuvre dans la région du nord de l'Ontario. Bien d'autres encore sont à venir. Au Manitoba, cinq Premières Nations ont travaillé avec la province à l'élaboration du projet Pimachiowin Aki, à l'est du lac Winnipeg.

Il y en aura d'autres. J'ai parlé de l'Alberta et de ce qui est prévu pour le cours inférieur de la rivière Athabasca. Aux Territoires du Nord-Ouest, un plan est en voie d'élaboration avec la Première Nation Dehcho. Il existe de nombreux exemples. En Colombie-Britannique, des ententes de gestion des terres sont en voie d'élaboration, notamment avec la Nation Kaska et la Nation Taku. Ce ne sont que quelques exemples.

• (1030)

M. Brian Storseth: Vous avez dit qu'il fallait nous assurer de réunir tous les partenaires. De tous ces exemples, y en a-t-il un qui illustre, à votre avis, la manière dont cela devrait se faire?

Mme Mary Granskou: Il existe d'excellents exemples. À la base, en fait, il faut surtout avoir l'apport des gens pertinents et avoir un accès constant à des ressources financières. Il faut cette flexibilité, qui est absolument essentielle, et il faut que le gouvernement soit prêt à agir. Ce sont là certains des éléments essentiels.

Je ne voudrais pas parler d'un modèle en particulier, parce que tous sont adaptés à leurs régions. Chacun a ses qualités particulières. C'est un peu comme si vous me demandiez lequel de mes enfants est mon préféré.

M. Brian Storseth: Oui. Merci beaucoup.

Monsieur Lowe, nous avons parlé des producteurs et du rôle qu'ils jouent dans l'écosystème. Mais conviendrez-vous avec moi que les producteurs font en fait partie intégrante de l'écosystème? Pour moi, ils ne sont pas des éléments externes. Ils y jouent un rôle naturel. Je crois que bien des gens ne comprennent pas forcément la différence entre les éleveurs et, par exemple, les producteurs de grains et d'oléagineux. Pourriez-vous aussi nous parler un peu de la gestion de l'eau et de l'importance de cette gestion pour les éleveurs de bétail?

M. Bob Lowe: D'une façon générale, l'industrie de l'élevage est intergénérationnelle. S'il fallait gérer les choses en fonction d'un cycle de un an, cinq ans ou dix ans, nous irions tout droit à la faillite, parce qu'il ne resterait ni eau, ni herbe. Pour être rentable, l'élevage doit se faire sur un horizon de 50 ou 100 ans.

On peut se prémunir, dans une certaine mesure mais pas entièrement, contre la sécheresse grâce à une bonne gestion de

l'herbe et de l'eau. Dans une certaine mesure, de par sa nature, une bonne gestion tient compte des fluctuations climatiques. Je ne sais pas si je réponds à votre question, mais il faut assurer une gestion durable, sinon c'est impossible.

M. Brian Storseth: Oh, absolument, et je me demandais si les producteurs eux-mêmes, surtout les éleveurs, font partie intégrante de l'habitat en tant que tel.

Je sais qu'à notre propre ferme, nous devons nous assurer d'entretenir les marres-réservoirs et tout le reste. Si on développait au petit bonheur, sans penser à un horizon de 20 ou 50 ans, au bout du compte, on ne pourrait pas avoir d'élevage. C'est là que nous voulons tous deux en venir, il me semble.

Combien de temps me reste-t-il, monsieur le président?

M. Bob Lowe: Nous sommes...

M. Brian Storseth: Allez-y.

M. Bob Lowe: J'allais seulement dire que nous faisons tous partie intégrante de l'environnement, autant que le chevreuil, l'ours grizzly et la gélinotte des armoises. Nous formons un tout.

M. Brian Storseth: Oui, absolument.

Je vous remercie.

La vice-présidente (Mme Megan Leslie): Merci beaucoup.

Nous avons vraiment bien géré notre temps aujourd'hui, puisque tous les partis ont pu avoir leur tour et poser leurs questions.

Pour la suite, je m'en remets au comité. Est-ce que nous voulons poursuivre avec les questions, ou voulons-nous lever la séance un peu plus tôt, peut-être pour nous préparer au prochain groupe de témoins et laisser à nos aimables invités le temps de respirer?

Monsieur Lunney, vous vouliez faire un commentaire?

M. James Lunney: Je n'ai qu'une petite question.

La vice-présidente (Mme Megan Leslie): Est-ce que d'autres personnes ont des questions à poser?

Monsieur Lunney peut poser ses questions, ensuite nous levons la séance.

M. James Lunney: Merci beaucoup.

Je voulais revenir à la Coalition de la forêt boréale et à Mme Granskou.

Vous faites beaucoup de travail dans le Nord, avec les groupes des Premières Nations. Ma question porte simplement sur l'intégration des connaissances autochtones traditionnelles. Pouvez-vous nous donner un exemple d'un cas où ce savoir a été un atout dans la conclusion d'une entente ou la mise en oeuvre de stratégies de gestion?

Mme Mary Granskou: Oui, absolument.

Je peux donner l'exemple de la stratégie de rétablissement du caribou qu'a mise sur pied Environnement Canada. Les gens du ministère ont fait un excellent travail, et la tâche d'intégrer le savoir traditionnel dans leur démarche était un grand défi. Ils ont mis sur pied un processus crédible de sensibilisation, qui a été très bien accueilli par un certain nombre de Premières Nations, et ce travail se poursuit entre les Premières Nations. C'est un exemple.

• (1035)

La vice-présidente (Mme Megan Leslie): Merci beaucoup.

Je tiens d'abord à remercier les députés de ne pas avoir été turbulents alors que j'assumais ce rôle pour la première fois.

Je remercie les témoins.

Madame Granskou, vous aviez quelque chose à ajouter?

Mme Mary Granskou: Est-ce que je peux terminer en vous lançant une invitation?

La vice-présidente (Mme Megan Leslie): Bien sûr.

Mme Mary Granskou: Pour les députés du Manitoba, dans deux semaines, nous organisons une réception avec les représentants de l'Initiative boréale et du Conseil principal de la forêt boréale.

Monsieur Sopuck, je vous invite à venir leur parler des municipalités. Nous en serions très heureux.

Merci.

La vice-présidente (Mme Megan Leslie): Très bien, merci beaucoup.

Nous remercions tous les témoins. Vous nous avez donné matière à réflexion pour notre étude. Nous vous sommes très reconnaissants de ce que vous avez pu nous apporter.

Merci.

La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante : <http://www.parl.gc.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its Committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the *Copyright Act*. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a Committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the *Copyright Act*.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its Committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the Parliament of Canada Web Site at the following address: <http://www.parl.gc.ca>